

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 13 novembre 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Est absente : Madame la conseillère Sylvie Messier

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 13 novembre 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Demande d'aide financière - Fondation Gisèle Faubert - Soirée casino - 10 novembre 2018

2.3 Demande d'aide financière - Opération Nez rouge Candiac / La Prairie 2018

2.4 Demande au Ministère des Transports du Québec - Aménagement sécuritaire de l'intersection montée Monette et rang Saint-André

2.5 Appui à la Fédération Canadienne des Municipalités - Des services Internet rapides et fiables pour tous

2.6 Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) -

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

2.7 Demande d'ajout de services à EXO

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Autorisation de signature - Entente - Règlement de grief

3.2 Approbation d'une politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

3.3 Embauche - Directrice Urbanisme et développement durable

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Modification de la résolution 18-10-223 - Octroi de contrat - Travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues - Appel d'offres GEN-2018-16

4.4 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (taxe d'accise) - Volet programmation des travaux - Programmation révisée - Novembre 2018

4.5 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2004 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2019

4.6 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale Le Vaisseau d'Or et abrogeant le règlement 396 et ses amendements

5.2 Période d'amnistie à la Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Octroi de mandat - Services professionnels en architecture du paysage - Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - Affectation au fonds de parc

6.2 Octroi de contrat - Déneigement des patinoires, stationnements et allées de circulation, cul-de-sac de la rue Paul - Appel d'offres GEN-2018-019

6.3 Octroi de contrat - Location d'un camion 10 roues muni d'une

lame réversible, aile de côté et d'une boîte de fondants abrasifs -
saison hivernale 2018-2019

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Approbation du Plan municipal de sécurité civile

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dérogation mineure - DM-2018-054 - route Édouard-VII, sur les
lots 2 713 732 et 5 609 521 du cadastre du Québec (lots projetés
6 276 420 à 6 276 459 et 6 276 543)- Projet de lotissement du
Domaine des 2 Rives

8.2 Dérogation mineure DM-2018-56 - rue Chénier – distance
dérogatoire entre deux bâtiments faisant partie d'un projet
intégrés - lots 2 713 717, 2 713 729, 2 713 730 et 3 332 818 du
cadastre du Québec

8.3 Approbation - Recommandations - Comité consultatif
d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration
architecturale (PIIA)

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Questions des gens de la salle

9.4. Levée de la séance

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-11-228 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à
l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-11-229 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

18-11-230 Demande d'aide financière - Fondation Gisèle Faubert - Soirée casino - 10 novembre 2018

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Fondation Gisèle Faubert dans le cadre de la soirée Casino organisée le 10 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Gisèle Faubert est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux enfants malades ainsi qu'à leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'est notamment donné comme nouvelle mission de construire et d'opérer une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 150 \$ à la Fondation Gisèle Faubert, représentant la participation de Saint-Philippe dans le cadre de la soirée Casino qui a eu lieu le 10 novembre 2018.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 110 00 493.

18-11-231 Demande d'aide financière - Opération Nez rouge Candiak / La Prairie 2018

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Opération Nez rouge Candiak/La Prairie, en date du 18 septembre 2018 pour la préparation de l'édition 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à Opération Nez Rouge Candiak/La Prairie.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 190 00 991.

18-11-232 Demande au Ministère des Transports du Québec - Aménagement sécuritaire de l'intersection montée Monette et rang Saint-André

CONSIDÉRANT que l'intersection de la montée Monette et du rang Saint-André est contrôlée par un feu clignotant;

CONSIDÉRANT que trois accidents sont survenus à cette intersection en 2017 et 2018 car les conducteurs en provenance du rang Saint-André n'ont pas vu le véhicule circulant en leur direction sur la montée Monette;

CONSIDÉRANT la visibilité réduite en raison de la position du soleil en fin de journée;

CONSIDÉRANT qu'aux heures de pointe, la problématique s'intensifie en raison du nombre de véhicules;

CONSIDÉRANT qu'en saison estivale, les nombreux terrains de campings situés à proximité génèrent également un flot de circulation important;

CONSIDÉRANT la présence régulière de cyclistes dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'absence d'arrêts obligatoires sur la montée Monette, à cette intersection;

CONSIDÉRANT que la montée Monette est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Étude de réaménagement géométrique et de contrôle de la circulation à l'intersection montée Monette/rang Saint-André, reliée à la sécurité des usagers, préparée par Aristomen Anéziris, ingénieur spécialisé en circulation et transport, le 24 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge important de demander au Ministère des Transports de procéder à un aménagement sécuritaire de l'intersection de la montée Monette et du rang Saint-André;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de procéder à un aménagement sécuritaire de l'intersection de la montée Monette et du rang Saint-André en tenant compte des recommandations de l'Étude de réaménagement géométrique et de contrôle de la circulation à l'intersection montée Monette/rang Saint-André reliée à la sécurité des usagers, préparée par Aristomen Anéziris, ingénieur, le 24 octobre 2018.

D'adresser un exemplaire de la présente résolution au député de La Prairie, monsieur Christian Dubé afin de solliciter son appui dans le cadre de cette demande.

18-11-233 Appui à la Fédération Canadienne des Municipalités - Des services Internet rapides et fiables pour tous

CONSIDÉRANT QUE l'accès fiable à Internet à large bande est un service essentiel qui devrait être disponible pour tous les Canadiens, peu importe leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises en ont besoin pour innover, être concurrentielles et croître;

CONSIDÉRANT QUE l'accès Internet est par ailleurs crucial pour la sécurité publique et les services aux citoyens, en plus d'être nécessaire à la qualité de vie des gens;

CONSIDÉRANT QUE deux millions de Canadiens (collectivités rurales, nordiques et éloignées) n'ont pas accès à une connexion Internet fixe ou mobile fiable;

CONSIDÉRANT QUE près de quatre Canadiens sur cinq n'ont pas accès à une vitesse de téléchargement de 50 Mb/s, soit l'objectif universel du CRTC;

CONSIDÉRANT QU'avec l'aide d'un partenaire fédéral disposé à collaborer, les efforts de représentation des intérêts de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) ont permis de réaliser des progrès au cours des dernières années, soit la création du programme *Brancher pour innover* (500 millions de dollars) et du *Fonds pour la large bande* du CRTC (750 millions de dollars) qui constituent une base positive pour réussir à offrir des services adéquats dans les régions difficiles d'accès;

CONSIDÉRANT QUE pour qu'un accès universel à Internet à large bande et aux technologies mobiles soit véritablement assuré, la FCM déclare que le gouvernement fédéral doit démontrer encore plus de détermination et de leadership;

CONSIDÉRANT QUE la FCM propose de mettre en oeuvre une stratégie nationale sur la large bande à trois piliers, soit :

- Établir des normes claires ainsi qu'un échéancier précis pour atteindre les vitesses minimales exigées par le CRTC (50 Mb/s en téléchargement et 10 Mb/s en téléversement) et identifier une nouvelle cible pour l'accès mobile fiable en milieu rural;
- Un financement prévisible à long terme pour les services Internet à large bande mobiles dans les collectivités rurales, nordiques et éloignées – ce qui permettra aux municipalités d'établir des plans pour la prestation de services fiables;
- Un accès Internet abordable et universel dans les collectivités rurales identique à celui des grandes villes – afin de garantir le niveau de service auprès des populations éloignées;

CONSIDÉRANT QUE pour que ces progrès se concrétisent, la FCM confirme que le gouvernement fédéral devra investir au moins 400 millions de dollars par année sur 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été réalisées au cours des dernières années afin de doter la population de Saint-Philippe en milieu rural d'un accès internet adéquat mais que ces démarches se sont avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'appuyer les démarches engagées par la FCM dans le but d'offrir un accès universel à une connexion Internet haute vitesse fixe et mobile à large bande à tous;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer les démarches engagées par la Fédération Canadienne des Municipalités afin de réclamer un accès universel à une connexion Internet haute vitesse fixe et mobile à large bande pour tous.

D'adresser un exemplaire de la présente résolution au député de La Prairie, monsieur Jean-Claude Poissant, afin de solliciter son appui de même qu'à la MRC de Roussillon et aux villes qui la compose.

18-11-234 Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT la résolution numéro CC18-046 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adoptée le 5 novembre 2018 concernant la déclaration citoyenne universelle d'urgence;

CONSIDÉRANT la demande de la CMM adressée aux municipalités de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe juge opportun de donner son appui à cette demande sous réserve de la disponibilité des budgets qui seront requis pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique, sous réserve de la disponibilité des budgets requis pour ce faire.

18-11-235 Demande d'ajout de services à EXO

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité:

D'adresser à EXO, le regroupement des services de train, d'autobus et de transport adapté de la région métropolitaine de Montréal l'ajout des services suivants par taxibus, à compter de janvier 2019:

- **Saint-Philippe vers Candiac**
Départ à 11h29 de l'arrêt Édouard-VII/Monette
- Arrivée à 11h52 au stationnement Montcalm
- Correspondance avec la 340 vers Longueuil à 11h57 (arrivée au cégep Édouard-Montpetit à 12h33)
- Correspondance avec la 323 vers Montréal à 11h55

- **Candiac vers Saint-Philippe**
Correspondance depuis la 340 à 13h05 et Cégep Édouard-Montpetit (12h35)
- Correspondance depuis la 323 à 13h11
- Départ à 13h14 au stationnement Montcalm
- Arrivée à 13h38 à l'arrêt Édouard-VII/Monette

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 370 00 920.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

18-11-236 Autorisation de signature - Entente - Règlement de grief

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, une transaction ayant pour objet le règlement du grief syndical 2017-001 déposé le 19 septembre 2017, entre la Ville de Saint-Philippe et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Cette transaction a pour objet le règlement du grief syndical 2017-001, lequel contestait la légalité d'une suspension imposée à l'employé numéro 230-036.

18-11-237 Approbation d'une politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

18-11-238 Embauche - Directrice Urbanisme et développement durable

CONSIDÉRANT QUE la Ville a amorcé une démarche de restructuration de son Service de planification et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Isabelle Ménard au poste de directrice Urbanisme et développement durable aux conditions prévues au contrat établissant les conditions de travail et la rémunération de madame Ménard.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Ménard soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 610 00 111.

FINANCES ET TRÉSORERIE

18-11-239 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 4 octobre au 1er novembre 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-10-04	M 412 à M 413 et 38180 à 38195	104 699,84 \$
2018-10-11	M 414 à M 415 et 38285 à 38304	70 053,30 \$
2018-10-18	M 416 à M 417 et 38305 à 38321	37 967,68 \$
2018-10-25	M 418 à M 419 et 38322 à 3834	118 241,01 \$
2018-11-01	38342 à 38343	11 982,75 \$
TOTAL		342 944,58 \$

18-11-240 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-11		279 836,56 \$	FAG	38380 à 38494
2	2018-11	Règlement #397	128 911,52 \$	FDI	127
TOTAL			408 748,08 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

18-11-241 Modification de la résolution 18-10-223 - Octroi de contrat - Travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues - Appel d'offres GEN-2018-16

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 18-10-223 - Octroi de contrat - Travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues - Appel d'offres GEN-2018-16 par le remplacement de l'avant-dernier paragraphe des conclusions par le suivant:

«QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-711 où seront affectées, plus particulièrement, les sommes suivantes:

- 35 210 \$ provenant de garanties financières (avant taxes) versées pour la rue France et la rue Martin par deux promoteurs;
- 390 957,50 \$ subventionnée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).»

18-11-242 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (taxe d'accise) - Volet programmation des travaux - Programmation révisée - Novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 15-10-307, la Ville de Saint-Philippe a approuvé sa programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et en a autorisé la transmission au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des résolutions 16-12-314 et 17-03-066, la Ville de Saint-Philippe a approuvé sa programmation révisée des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et en a autorisé la transmission au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une nouvelle programmation révisée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 à 2018.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisée au 1er novembre 2018, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale et qui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la programmation des travaux jointe en annexe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

AM-2018-12 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2004 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2019

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Martine Labelle qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 2004 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2019.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 2004 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2019 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les tarifs pour les divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2019, notamment pour l'émission d'un permis, la participation à une activité de loisir, l'abonnement à la bibliothèque, la location d'une salle, l'utilisation du dépôt de déchets secs, la location de lieux publics pour un tournage.

DEP-2018-07 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes

La directrice du Service des finances et de la trésorerie dépose les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 31 octobre 2018,

conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

AM-2018-13 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale Le Vaisseau d'Or et abrogeant le règlement 396 et ses amendements

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Justin Gagné qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale Le Vaisseau d'Or et abrogeant le règlement 396 et ses amendements.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale Le Vaisseau d'Or et abrogeant le règlement 396 et ses amendements est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les règles de régie interne de la bibliothèque municipale.

18-11-243 Période d'amnistie à la Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

CONSIDÉRANT qu'une amende est prévue au règlement de tarification numéro 2002 pour les livres et documents remis en retard à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de lever l'application de ce règlement pour la période du 1er au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à ne réclamer aucun frais de retard (amende) sur les livres et documents qui seront retournés en retard à la bibliothèque du 1er au 31 décembre 2018.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-11-244 Octroi de mandat - Services professionnels en architecture du paysage - Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - Affectation au fonds de parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer ses installations au parc Gérard-Laframboise et financer la dépense avec les sommes disponibles au fonds de parc;

CONSIDÉRANT QUE ces améliorations comprendront un nouveau module de jeux, une nouvelle surface amortissante, un sentier en béton et la réparation de la gloriette existante;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat pour la fourniture de services professionnels en architecture du paysage pour les travaux d'amélioration des installations au parc Gérard-Laframboise, à madame Diane Allie, architecte paysagiste, pour un montant de 9 111,77 \$ incluant les taxes, aux conditions de son offre de service datée du 23 octobre 2018.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce mandat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-750-00-712 et remboursés avec les sommes disponibles au fonds de parc.

18-11-245 Octroi de contrat - Déneigement des patinoires, stationnements et allées de circulation, cul-de-sac de la rue Paul - Appel d'offres GEN-2018-019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la réalisation de travaux de déneigement des patinoires, des stationnements et allées de circulation et du cul-de-sac de la rue Paul;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants;

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes incluses)	CONFORMITÉ
Entretien Beau Terrain	20 689,75	conforme
AMS Déneigement inc.	30 946,21	conforme
Bleau et Brossard inc	46 237,20	conforme

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de déneigement des patinoires, des stationnements et allées de circulation et du cul-de-sac de la rue Paul, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entretien Beau Terrain inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2018-19 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 20 689,75 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-291-00-418, 02-320-00-418, 02-722-00-418 et 02-730-00-418.

18-11-246 Octroi de contrat - Location d'un camion 10 roues muni d'une lame réversible, aile de côté et d'une boîte de fondants abrasifs - saison hivernale 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit procéder à la location d'un camion 10 roues muni de l'équipement requis pour procéder au déneigement et à l'épandage de fondants abrasifs pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Location de camions Excellence PacLease, Division des Camions Excellence Peterbilt inc., le 8 novembre 2018, pour la location d'un camions 10 roues de marque Peterbilt, modèle 348, muni d'une lame réversible, aile de côté et d'une boîte de fondants abrasifs pour une période de cinq (5) mois, soit du 1er décembre 2018 au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour la location d'un camion 10 roues de marque Peterbilt, modèle 348, muni d'une lame réversible, aile de côté et d'une boîte de fondants abrasifs pour une période de cinq (5) mois, soit du 1er décembre 2018 au 30 avril 2019, à Location de camions Excellence PacLease, Division des Camions Excellence Peterbilt inc., au prix de 10 000 \$ par mois, plus les taxes, le tout aux conditions de sa soumission du 8 novembre 2018.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-513.

SÉCURITÉ INCENDIE

18-11-247 Approbation du Plan municipal de sécurité civile

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le Plan municipal de sécurité civile, version novembre 2018, préparé par la firme Sécurité civile Landry inc., conseillère en mesures d'urgence et en sécurité civile, en collaboration avec la Ville de Saint-Philippe.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-11-248 Dérogation mineure - DM-2018-054 - route Édouard-VII, sur les lots 2 713 732 et 5 609 521 du cadastre du

Québec (lots projetés 6 276 420 à 6 276 459 et 6 276 543)- Projet de lotissement du Domaine des 2 Rives

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-054 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le projet de lotissement du Domaine des 2 Rives situé sur les lots 2 713 732 et 5 609 521 du cadastre du Québec (lots projetés 6 276 420 à 6 276 459 et 6 276 543 dudit cadastre).

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant les lots 2 713 732 et 5 609 521 du cadastre du Québec, soit les lots projetés 6 276 420 à 6 276 459 et 6 276 543 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 18.09.26.05 - dossier DM-2018-054;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour les lots 2 713 732 et 5 609 521 du cadastre du Québec, soit les lots projetés 6 276 420 à 6 276 459 et 6 276 543 dudit cadastre, situé dans la zone H-15, ayant pour objet d'autoriser une emprise de rue à sens unique de 8 mètres de largeur, une emprise de piste cyclable de 4 mètres de largeur, le raccordement de deux intersections de rues locales à une artère, à une distance de 92,43 mètres l'une de l'autre, la création de deux intersections ayant des courbes de 6 mètres de rayon, sept lignes latérales de lots ayant des angles de 128°52', 122°2', 78°24', 77°50', 107°9' et 110°45' (touchant respectivement les lots projetés 6 276 420, 6 276 421, 6 276 432, 6 276 433, 6 276 434, 6 276 435, 6 276 436, 6 276 446, 6 276 447, 6 276 448, et 6 276 455 du cadastre du Québec) par rapport à la ligne de rue, cinq lots dont la largeur atteint 7.44 mètres, 9.19 mètres, 8.81 mètres, 9.26 mètres et 9.56 mètres de largeur (respectivement les lots projetés 6 276 421, 6 276 432, 6 276 447, 6 276 436 et 6 276 435 dudit cadastre).

18-11-249 Dérogation mineure DM-2018-56 - rue Chénier – distance dérogatoire entre deux bâtiments faisant partie d'un projet intégré - lots 2 713 717, 2 713 729, 2 713 730 et 3 332 818 du cadastre du Québec

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-056 est expliqué aux personnes présentes.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis sur la rue Chénier, sur les lots 2 713 717, 2 713 729, 2 713 730 et 3 332 818 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 18.09.26.06 - dossier DM-2018-056;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis sur la rue Chénier, sur les lot 2 713 717, 2 713 729, 2 713 730 et 3 332 818 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-26, ayant pour objet d'autoriser la construction de deux bâtiments multifamiliaux de plus de 7 logements, ayant trois étages et plus, à une distance de 10,77 mètres l'un de l'autre.

18-11-250 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément aux procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 26 septembre et le 24 octobre 2018 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18.09.26.07	Constructions multifamiliales (H-5) isolées et jumelées en projet intégré	Rue- Chénier - Lots 2 713 717, 2 713 729, 2 713 730 et 3 332 818	H-25	Approuver la demande de permis de construction pour des bâtiments multifamiliaux en projet intégré, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-051
18.10.24.05	Commerciale	2495, route Édouard-VII Lot 6 042	C-122	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment

		056		commercial et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-064
18.10.24.06	Unifamiliales (H-1) jumelées	Lots projetés 6 276 420 à 6 276 459	H-15	Approuver la demande de permis de construction pour 32 unités de logement de type unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-065.
18.10.24.07	Unifamiliale (H-1) isolée	265, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-066.
18.10.24.08	Unifamiliale (H-1) isolée	272, rue Lucien	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-067, conditionnellement au respect du plan de construction de Yannick Pelletier, daté du 29 octobre 2018.
18.10.24.09	Unifamiliale (H-1) isolée	590, rue de Gaulle Sud	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-068.
18.10.24.10	Unifamiliales (H-1) jumelés	515-519, rue Stéphane	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour deux bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-069.

PERMIS DE RÉNOVATION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18-10-24-11	Commerciale	1125, route Édouard-VII	Zone I-02	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment commercial, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-070
PERMIS D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18-10-24-12	Unifamiliale (H-1) jumelée	152, rue Foucreault	Zone H-112	Approuver la demande de permis d'aménagement de terrain pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-071.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

17 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-11-251 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 53.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière